



C2130-Direction de l'aménagement et développement économique-
Déplacements

DELIBERATION N° D.2020.03.21 **du Conseil communautaire du 3 mars 2020**

Convention de financement relative à la réalisation de la station "Allée Royale de Villepreux" du Tram 13 Express entre la communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc, le Conseil Départemental des Yvelines, SNCF réseau, SNCF Voyageurs, SNCF Gares & Connexions et Ile-de-France Mobilités

Annule et remplace la délibération n°2019.12.10 du conseil communautaire du 3 décembre 2019 relative à la création de la Halte "Allée Royale de Villepreux" - Participation financière de la communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc- Délégation au bureau communautaire

Date de la convocation : 26 février 2020

Date d'affichage : 4 mars 2020

Nombre de conseillers en exercice : 82

Secrétaire de séance : Mme Caroline DOUCERAIN

Rapporteur : M. Bernard DEBAIN

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Michel BANCAL, M. Philippe BAUD, M. Jacques BELLIER, M. Philippe BENASSAYA, Mme Dorothee BILGER, M. Didier BLANCHARD, Mme Sonia BRAU, M. Philippe BRILLAULT, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Michel CONTE, Mme Sylvie D'ESTEVE, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Olivier DE LA FAIRE, Mme Christine DE LA FERTE, M. François DE MAZIERES, M. Benoit DE SAINT SERNIN, M. Bernard DEBAIN, M. Laurent DELAPORTE, M. Olivier DELAPORTE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DUCHON, Mme Juliette ESPINOS, M. Hervé FLEURY, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Karin LE MENE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Olivier LEBRUN, Mme Florence MELLOR, M. Philippe PAIN, M. Patrice PANNETIER, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Annick PERILLON, M. Jean-François PEUMERY, Mme Pascale RENAUD, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Alain SANSON, Mme Martine SCHMIT, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Thierry VOITELLIER, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

Mme Corinne BEBIN, M. François-Xavier BELLAMY, Mme Coralie BELMER, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Richard DELEPIERRE, M. Philippe DEVALLOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. François LAMBERT, M. Erik LINQUIER, Mme Florence NAPOLY, M. Richard RIVAUD, M. Jean-Christian SCHNELL, M. François SIMEONI, Mme Carmise ZENON.
M. Claude JAMATI (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), Mme Liliane HATTRY (pouvoir à Mme Annick PERILLON), M. Michel CROUZAT (pouvoir à Mme Karin LE MENE), Mme Marie DENAISON (pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN), M. Sébastien DURAND (pouvoir à M. Claude VUILLIET), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à M. Olivier DELAPORTE), M. Alain NOURISSIER (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Florence MELLOR), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), M. Jean-Marie CLERMONT (pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET), Mme Magali LAMIR (pouvoir à M. Pascal THEVENOT), Mme Stéphanie BANCAL (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Laurence AUGERE (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), M. Gilles CURTI (pouvoir à Mme Frédérique KIBLER), Mme Magali ORDAS (pouvoir à M. Hervé FLEURY), Mme Amélie GOLKA (pouvoir à M. Michel CONTE), M. Frédéric BUONO-

BLONDEL (pouvoir à Mme Sonia BRAU).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'ensemble des délibérations de la communauté d'agglomération relatives au projet de réouverture du tram13 Express et au projet de replantation de l'Allée royale de Villepreux

Vu la délibération n°2019.12.10 du conseil communautaire du 3 décembre 2019 relative à la création de la Halte "Allée Royale de Villepreux" - Participation financière de la communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc- Délégation au bureau communautaire

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Bureau communautaire du 6 février 2020;

Le projet de Tram 13 express consiste, en phase 1, à relier Saint-Germain-en-Laye RER au nord, et Saint-Cyr RER au sud (T13e phase 1). La deuxième phase consiste à créer une fourche à la gare historique de Saint-Germain Grande Ceinture et à réaliser une liaison vers Achères RER permettant de desservir les communes de Poissy et d'Achères (T13e phase 2). La phase 3 consistera à réaliser les prolongements vers Cergy depuis Achères et vers Versailles Chantiers depuis Saint-Cyr, inscrits au nouveau SDRIF à horizon 2030.

La station « Allée royale de Villepreux », située au droit du cimetière de Saint-Cyr-l'Ecole et à proximité immédiate de la grille du parc du Château de Versailles et du début de l'Allée royale de Villepreux était jusqu'alors inscrite en mesure conservatoire dans le projet et devait faire l'objet d'une confirmation ou infirmation de financement durant la réalisation de la phase 1.

Il est rapidement apparu indispensable compte tenu de la mutation en cours de la zone située en limite des communes de Bailly et de Saint-Cyr-l'Ecole avec de nombreux projets de requalification d'espaces jusque-là délaissés (épreuves équestres des JO 2024, Allée royale de Villepreux en cours de replantation, nouvelle station d'épuration, réouverture de la voie de Grande Ceinture et déplacement de la RD7, création de pistes cyclables est-ouest et nord-sud, démonstrateur d'agriculture urbaine, ferme de Gally...) que cette halte était indispensable pour desservir les nouveaux usages émergents de cette zone d'attractivité à l'échelle de tout l'ouest francilien.

Lors du comité de pilotage tenu en Préfecture des Yvelines le 20 novembre 2019, il a été décidé de réaliser la station Allée royale de Villepreux et les équipements d'intermodalité correspondants, pour une mise en service lors de l'ouverture de la ligne T13, sous réserve que son financement soit porté par le département des Yvelines et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Le département des Yvelines ayant donné son accord pour le financement de la station « Allée royale de Villepreux » à hauteur de 30%, le conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 3 décembre 2019 a donné son accord pour participer au financement de la station « Allée royale de Villepreux » à hauteur de 2 millions d'euros maximum. Ces financements ont été évalués sur une première estimation du coût des travaux de la station et des équipements d'intermodalité à hauteur de trois millions d'euros.

L'étude mandatée par Ile-de-France Mobilités permettant de définir le programme d'intermodalité de la station Tram 13 « Allée royale » a été présentée aux partenaires le 5 février 2020.

Le programme d'intermodalité se définit par l'aménagement :

- d'un arrêt de bus dans chaque sens de circulation ;
- d'une zone de stationnement dépose-minute ;
- d'équipements de signalétique et d'information multimodale à destination des voyageurs ;
- d'une piste cyclable le long de la RD7 ;
- d'un plateau surélevé sur la RD7 et de traversées piétonnes

Le coût des travaux d'intermodalité est estimé à 1 120 000 €. Les travaux de la station T13 « Allée royale de Villepreux » sont évalués à 2 385 852 euros, ce qui porte le coût total des travaux de la station et des équipements d'intermodalité à 3 505 852 €, hors frais de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre estimés à environ 20%.

Sur la base des dernières études, le montant de travaux de la station et des équipements d'intermodalité a donc été réévalué à la hausse, ce qui a pour impact d'augmenter les participations financières du département des Yvelines et de Versailles Grand Parc.

Sur la base des clés de financement respectives de 30 % pour le Département des Yvelines et de 70% pour Versailles Grand Parc, les participations financières estimées seraient portées respectivement à 1 051 755 euros et 2 454 096 euros, auxquelles seront ajoutés les frais de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre.

Les caractéristiques techniques et les conditions de financement de la station Tram 13 « Allée royale » et ses équipements d'intermodalité feront l'objet d'une convention de financement, objet de la présente délibération.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) D'annuler la délibération n°2019.12.10 du conseil communautaire du 3 décembre 2019 relative à la création de la Halte "Allée Royale de Villepreux" - Participation financière de la communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc- Délégation au bureau communautaire
- 2) d'acter la participation financière de Versailles Grand Parc estimée à 2 454 096 euros à laquelle seront ajoutés les frais de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre dans la limite totale de 3 millions d'euros;
- 3) d'approuver la convention de financement relative à la réalisation de la station T13 « Allée royale de Villepreux » entre Versailles Grand Parc, le département des Yvelines, SNCF réseau, SNCF Voyageurs, SNCF Gares & Connexions et Ile-de-France Mobilités ;
- 4) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention et tout document y afférent.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 17

Nombre de suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 68 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.